

Votre carte bancaire devient un titre de transport !

Vous pouvez utiliser votre carte bancaire sans contact directement sur les valideurs dans les bus et cars des lignes régulières Coralie (possible aussi avec un smartphone ou une montre connectée).



Fonctionnement

1. Dans le bus ou dans le car, présentez votre carte bancaire sur le valideur (hors car scolaire et minibus)
2. Le valideur bipes et affiche en vert « Voyage validé »
3. Votre validation est terminée et vous pouvez voyager librement sur le réseau Coralie pendant 1h. Vous serez débité du montant d'1 €
4. La carte bancaire s'apparentant à un titre de transport, aucun ticket papier ne vous sera délivré

En correspondance

En correspondance, présentez à nouveau votre carte bancaire sur le valideur.

Si vous avez validé précédemment dans l'heure, vous ne serez pas prélevé de nouveau. Une fois cette heure écoulée, si vous devez à nouveau voyager, vous serez prélevé d'un voyage supplémentaire.

Pour le porteur de la carte bancaire cet été, le prélèvement journalier sera plafonné au prix du Pass Journée, c'est-à-dire 2.80 €.

En cas de contrôle

Lors d'un contrôle, présentez simplement votre carte bancaire à l'agent de contrôle.

Particularités - Utilisation du même support en correspondance

Lors d'une correspondance, il faut valider le même support que lors de la 1ère validation.

Par exemple :

- Si j'ai validé la 1ère fois ma carte bancaire physique, je valide cette même carte bancaire lors de la correspondance.
- Si j'ai validé la 1ère fois ma carte bancaire dématérialisée depuis mon smartphone connecté, je valide à nouveau mon smartphone lors de la correspondance.
- Si j'ai validé la 1ère fois ma carte bancaire dématérialisée depuis ma montre connectée, je valide à nouveau ma montre connectée lors de la correspondance.

Consulter l'historique de vos voyages

Vous pouvez accéder à l'historique des voyages réalisés avec votre cartes bancaires depuis 30 jours

[Historique voyages réalisés avec carte bancaire](#)